

Fiche d'enregistrement des courts Saison 2023-2024

Formulaire à remplir informatiquement avant impression et signature

La Ligue de Normandie de Squash rappelle qu'une association doit enregistrer les courts de la structure dans laquelle elle est hébergée pour organiser des manifestations homologuées par la Fédération Française de Squash (Open, championnat de ligue individuel ou par équipes).

Dans les grandes structures accueillant plusieurs associations, une entente peut permettre le partage de l'enregistrement des courts.

Aucune association ne peut prétendre organiser une compétition homologuée sur des courts qui ne sont pas enregistrés.

Montant d'enregistrement saison 2022-2023

1 court : **25 €** - 2 courts : **40 €** - 3 courts : **54 €**
4 courts : **61 €** - 5 courts : **77 €** - 6 courts et + : **92 €**

Libellé de l'association :

n° d'affiliation fédérale (F):

date d'affiliation fédérale saison 2023-2024 :

Nom de la structure d'accueil :

Nombre de courts de la structure d'accueil :

Règlement de l'enregistrement des courts saison 2023-2024 :

ci-joint un virement bancaire

Identifiant national de compte bancaire - RIB					Domiciliation	
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise		
10278	02199	00020220001	74	EUR	CCM SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	

Fiche à retourner à la ligue avant le 15/09/2022, règlement par virement bancaire à l'ordre de :
Ligue de Normandie de Squash : CADAU Jean-Jacques, 1 rue du Rouergue, Résidence Louis Pergaud, Batiment F
76800 Saint-Etienne du Rouvray

En l'absence de retour de cette fiche et du règlement à la date ci-dessus, l'association ne peut prétendre à recevoir des compétitions de ligue pendant la saison 2022-2023.

Fait à :

Le :

Signature

et cachet :